

Agence française de lutte contre le dopage

Décision du 11 juin 2026 relative à M. Steeven CHAPELAND

- *Sport* : Pétanque
- *Violation des règles antidopage* : *Ne pas se soumettre (article L. 232-9-2 du code du sport)*
- *Conséquences acceptées par l'intéressé* :
 - 1) Une période de suspension d'une durée d'un an à compter du 25 juin 2025 :
 - de participer, à quelque titre que ce soit, à une compétition autorisée ou organisée par une organisation signataire du code mondial antidopage ou l'un de ses membres, par une ligue professionnelle ou une organisation responsable de manifestations internationales ou nationales non signataires, par une fédération sportive, ou donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature ;
 - de participer à toute activité, y compris les entraînements, stages ou exhibitions, autorisée ou organisée par une organisation signataire du code mondial antidopage ou de l'un de ses membres, par une ligue professionnelle ou une organisation responsable de manifestations internationales ou nationales non signataires, ou par une fédération sportive, une ligue professionnelle ou l'un de leurs membres, à moins que ces activités ne s'inscrivent dans des programmes reconnus d'éducation ou de réhabilitation en lien avec la lutte contre le dopage ;
 - d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement ou toute activité administrative au sein d'une fédération sportive, d'une ligue professionnelle, d'une organisation signataire du code mondial antidopage ou de l'un de leurs membres ;
 - et de prendre part à toute activité sportive impliquant des sportifs de niveau national ou international et financée par une personne publique.
 - 2) l'annulation des résultats obtenus par M. Steeven Chapeland entre le 25 juin 2025 et le 11 juin 2026, date de prise d'effet de la sanction ;
 - 3) la publication du résultat de la procédure disciplinaire sur le site internet de l'AFLD, pour une durée d'un mois, incluant le nom de M. CHAPELAND, le sport, la règle antidopage violée et les conséquences imposées.
- *Dates d'effets de la suspension* : du 25 juin 2025 au 25 juin 2026 inclus.